



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 81925

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport sur le budget de l'État en 2014 de la Cour des comptes, rendu public le 27 mai 2015. Dans le chapitre sur les recettes fiscales, les magistrats préconisent une nouvelle fois, dans la prévision et l'analyse de l'exécution des recettes fiscales, de ne faire apparaître en mesures nouvelles que les mesures se rattachant aux dispositions législatives contenues dans les lois de finances. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne partage pas la préconisation exprimée par la Cour des comptes dans son rapport du 27 mai 2015. En effet, d'une part, les documents relatifs à la prévision et à l'exécution des recettes fiscales n'ont pas vocation à inclure uniquement des dispositions contenues dans des lois de finances, mais également des mesures prises par voie réglementaire, et, d'autre part, il convient de traiter les événements exceptionnels hors de l'évolution spontanée des recettes fiscales. Limiter le traitement en mesures nouvelles aux seules mesures législatives imposerait de créer une nouvelle catégorie de mesures, ce qui compliquerait la présentation des documents. En outre, il convient de signaler que la Cour des comptes a décidé de ne pas reconduire cette recommandation dans son rapport sur le budget de l'État en 2015, ayant été convaincue par ces arguments. Elle estime que le format actuel peut convenir, dès lors que toutes les situations particulières (mesures réglementaires, recettes exceptionnelles) sont précisées (confer la note d'analyse de l'exécution budgétaire 2015 des recettes fiscales de l'État, page 35).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81925

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4692

Réponse publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8878